LES CAHIERS DU SOCIALISTE. — N° 18

N° d'ordre 64
N° de Cl. 1839

Le Problème Financier

Chiffres et Données

En Dépôt
A LA LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE
142, Rue Montmartre, 142
PARIS
—
1914

Prix . 25 centimes.

Les Cahiers du Socialiste *sont rédigés et édités par un groupement de militants et d'intellectuels socialistes, qui, depuis 1908, s'est donné pour tâche d'étudier avec méthode, et dans un esprit libre et positif, les questions intéressant la propagande ou l'action socialistes.*

Les Cahiers du Socialiste *s'efforcent de répondre au besoin qu'éprouvent un grand nombre de socialistes d'une documentation toujours plus précise, de solutions concrètes et pratiques aux problèmes immédiats et enfin d'une doctrine de mieux en mieux adaptée à la réalité que le socialisme doit transformer.*

D'un prix modique, d'un format commode, **les Cahiers du Socialiste** *forment une collection de petits ouvrages d'une valeur permanente; ils ont leur place marquée dans toutes les bibliothèques des organisations et des militants.*

(sur place)
FLM, 12° 0332
BIBLIOTHEQUE DE SCIENCES PO
1704211

964 829

LES CAHIERS DU SOCIALISTE. — N° 18

Le Problème Financier

Chiffres et Données

FONDATION NATIONALE DES SCIENCES POLITIQUES
BIBLIOTHÈQUE

En Dépôt
A LA LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE
142, Rue Montmartre, 142
PARIS

1914

Prix . 25 centimes.

Le Problème financier en 1914

La question financière se pose actuellement devant le pays avec une étendue, une gravité et une instance exceptionnelles. D'un accord unanime, les formules traditionnelles ne suffisent pas à la résoudre ; de nouvelles mesures s'imposent. Les projets et les propositions se heurtent parmi les tendances contradictoires; on ne saurait les comprendre et les apprécier sans se dégager des présentations habituelles et pénétrer jusqu'à l'essence du mécanisme fiscal. La crise est trop profonde et trop aiguë pour qu'on puisse se complaire et s'attarder dans les errements des procédures parlementaires : l'étude qu'elle appelle doit porter sur la charpente et les rouages essentiels de la machine et ne s'appuyer que sur des chiffres réels, éclairés dans leur sens par une analyse minutieuse. C'est seulement à la lumière de cetté enquête préalable que l'on pourra présenter des solutions positives.

I. L'origine des embarras budgétaires

Quelles sont les causes des embarras actuels? Une opinion, soigneusement répandue et trop facilement acceptée, prétend les trouver dans le gaspillage parlementaire et les mesures sociales ou démocratiques des dernières années : rachat de l'Ouest, retraites ouvrières, fonctionnarisme exagéré, relèvement des traitements, etc., etc., sont tour à tour incriminés comme les pelés et les tondus d'où viendrait tout le mal... Les dépenses militaires, par contre, n'auraient dans la crise qu'un rôle tout véniel. En tous cas, la situation présente ne serait que l'aboutissement d'une

série de budgets plus ou moins sincères, où le déficit, existant à l'état latent, était masqué par une série d'expédients : obligations à court terme, prélèvement sur le compte provisionnel, création de budgets extraordinaires, de comptes spéciaux, etc., incorporés dans les lois de finances successives.

Ces affirmations ne résistent pas à l'examen des faits et des chiffres. Leur caractère tendancieux éclate dans la négligence voulue qu'elles pratiquent à l'égard des résultats constatés dans la gestion des exercices : elles s'en tiennent aux budgets votés, c'est-à-dire à des projets. Qui ne voit que les prévisions de cet ordre sont par essence purement théoriques et doivent s'effacer devant les dépenses et les rentrées effectives ? On peut utiliser des évaluations quand on n'a pas les réalités. Ces réalisations, en l'espèce, on les possède; elles rendent vaines les approximations préalables; il suffit de s'y reporter pour détruire toute équivoque. Les voici.

Les Budgets de 1907 à 1913

L'année 1907 a vu la création du ministère du Travail et le début des dépenses marocaines; elle correspond au premier budget d'une nouvelle législature: elle paraît donc indiquée comme point de départ d'une étude rétrospective.

Nous ferons rentrer, d'ailleurs, dans les chiffres que nous donnerons, les dépenses de tout ordre qui, pour la commodité parlementaire, avaient pu être égarées dans des comptes spéciaux, etc. Il va sans dire, toutefois, que les dépenses du compte Capital du réseau de l'Etat n'y figureront pas, pas plus que la construction de lignes nouvelles n'est prélevée, dans les Compagnies de chemin de fer privées, sur les produits de l'exploitation. Il nous semble inutile d'insister sur ce point.

De 1907 à 1913, l'augmentation de dépenses a été formidable ; les prévisions budgétaires ont suivi, en effet, la progression suivante :

3.833.850.000	francs en	1907
3.910.300.000	—	1908
4.005.200.000	—	1909
4.185.400.000	—	1910
4.386.450.000	—	1911
4.497.950.000	—	1912
4.800.550.000	—	1913

(y compris 61.950.000 francs, compte spécial de la Marine).

Les dépenses effectuées ont encore largement dépassé ces chiffres, puisque l'excédent des crédits supplémentaires sur les annulations a comporté pour chaque année :

46.350.000	francs en	1907
110.150.000	—	1908
180.750.000	—	1909
136.400.000	—	1910
161.300.000	—	1911
252.600.000	—	1912
182.300.000	—	1913 (1)

L'augmentation des dépenses prévues a donc, en sept ans, comporté 966.700.000 francs ou 27 0/0 environ.

Des *prévisions* de 1907 aux *dépenses effectives* de 1913, l'écart s'élève à 1.152.000.000 (*un milliard* cent cinquante deux millions) environ : les charges publiques se sont ainsi accrues de près d'un *tiers* en *sept ans*.

---

(1) Le chiffre des crédits supplémentaires pour 1913 est celui d'une estimation officielle, reproduite dans le Rapport général sur le budget de 1914 et comprenant environ 58 millions de francs pour dépenses du service de trois ans, mais ne comprenant pas les *dépenses d'une fois* prévues de ce chef.

Les causes d'augmentations

Mais il est faux d'attribuer ce gonflement fantastique aux dépenses sociales : *les dépenses militaires en constituent les trois cinquièmes.*

Accroissement des dépenses de la Guerre :		
Prévisions 1913 sur prévisions 1907	204.000.000	»
Crédits supplémentaires en 1913....	65.750.000	»
Crédits Maroc, 1913................	212.250.000	»
Accroissement des dépenses de la Marine :		
Prévisions 1913 sur prévisions 1907	238.000.000	»
Total...............	720.000.000	»

sur 1.150 millions de francs.

Les dépenses du Ministère du Travail ne comportent, par contre, qu'une augmentation de 94.500.000 francs.

Celles des travaux publics, comprenant le rachat de l'Ouest, n'entrent dans le total que pour 110 millions de francs, et l'ensemble des services publics n'absorbe, par conséquent, que 225 millions.

Donc, s'il y avait eu un trou creusé dans nos finances, l'origine en aurait été militaire. *Mais il n'y a pas eu de déficit avant* 1913.

Les crédits supplémentaires

Il n'eût pourtant pas été surprenant que devant un pareil accroissement de charges, les ressources habituelles de la fiscalité se fussent montrées insuffisantes. Les dépenses effectuées ont fait face en effet à des entreprises dont on aurait pu considérer qu'elles relevaient d'un compte de premier établissement.

Ainsi les dépenses marocaines entrent dans les chiffres des crédits supplémentaires pour :

10.695.967	francs en	1907
34.693.687	—	1908
18.762.173	—	1909
10.084.752	—	1910
60.249.166	—	1911
133.477.362	—	1912
212.250.000	—	1913

soit au total pour plus de 480 millions de francs. En dehors de ces frais, l'augmentation seule des autres services interdisait à tout ministre des Finances, à toute Commission du Budget, en l'absence à peu près complète d'impôts nouveaux, de prévoir raisonnablement une fécondité correspondante dans le rendement des impôts existants.

Les budgets votés et les plus-values

C'est la raison pour laquelle les *budgets votés* avaient été établis en déficit et recouraient à des ressources exceptionnelles sous forme d'obligations à court terme ou de prélèvement sur le compte provisionnel — dont nous traiterons plus loin — pour :

86.000.000	en 1907	(Obligations à court terme).
56.500.000	en 1908	— —
54.900.000	en 1909	— —
159.500.000	en 1910	— —
100.000.000	en 1911	— —
155.000.000	en 1912	(Compte provisionnel).
323.810.000	en 1913	155.850.000 Obligations à court terme. 167.960.000 Compte provisionnel.

C'est sur ces prévisions théoriques « sur le papier » que s'appuient ceux qui attribuent au passé les em-

barras budgétaires actuels. Mais les recouvrements ont dépassé les espoirs les plus chimériques. Les chapitres inscrits pour mémoire aux recettes du budget ont d'abord apporté un appoint de :

35.198.333	francs en	1907
43.084.600	—	1908
60.226.838	—	1909
54.721.304	—	1910
76.619.751	—	1911
117.218.205	—	1912 (1)

Les plus-values sur les évaluations budgétaires ont été encore plus fortes :

185.173.982	francs en	1907
69.556.345	—	1908
134.459.620	—	1909
200.175.858	—	1910
338.184.027	—	1911

soit un total de 927.549.832 francs, dont il convient de déduire seulement 24.414.185 francs de moins-value pour la période; soit net : 903.136.647 francs de plus-values.

Pour 1912, les plus-values sont de 244.505.900 francs.

Le chiffre provisoire de 1913, pour les impôts indirects seulement, ressort à 299.807.332 francs.

L'ensemble des plus-values sur les recettes a donc comporté le chiffre formidable de 1.835 millions.

On avait *prévu*, pour les sept ans, un *déficit* de plus de *six cents millions*. Outre cela, 1.070 millions de dépenses supplémentaires étaient venus s'ajouter aux crédits primitifs, et cependant les budgets réalisés font ressortir un *excédent* pour la période 1907-1913,

(1) Le chiffre de 1913 manque ; la moyenne ci-dessus ressort pourtant à 63 millions par an.

comme le démontre la situation des budgets en règlement de fin d'exercice :

Budgets en règlement.

Excédents		Déficits	
1907..	88.150.000 »		
		1908...	54.150.000 »
		1909...	45.200.000 »
		1910...	48.050.000 »
1911..	141.150.000 »		
1912..	114.750.000 »		
Total des excédents :	344.050.000 »	Total des déficits :	147.400.000 »

Excédent final : 196.650.000 »

Cet excédent tient compte, il est vrai, d'un prélèvement de 155 millions sur le compte provisionnel : en déduisant ce chiffre des résultats de 1912, le déficit ressortirait pour cet exercice à 40 millions environ; mais il resterait pour l'ensemble de la période un excédent global net, sans appel à des ressources extraordinaires d'aucune sorte, de plus de quarante millions de francs.

L'exercice 1913

L'exercice 1913 sera, d'après les prévisions officielles, clôturé en équilibre ou avec un léger excédent. Il est vrai que dans son règlement prévu on ne tient pas compte des dépenses spéciales de la Marine; mais elles balancent environ le chiffre des frais occasionnés par les trois ans et mis à la charge du budget dans le calcul de l'Administration. Nous pouvons donc accepter ce résultat pour l'exécution du budget normal de 1913, c'est-à-dire pour ce budget intégral, y compris le compte spécial de la Marine, à l'exception

des dépenses des trois ans. D'autre part, le prélèvement sur le compte provisionnel a été porté en recettes : le budget de 1913 a donc fait appel à des ressources extraordinaires pour 150 millions environ. Par solde, pour la période de sept ans, on aura prélevé une centaine de millions sur le compte provisionnel. Comme ce compte avait été doté de 167.890.000 francs par le remboursement de la Compagnie de l'Est, plus d'un tiers de cette rentrée demeure disponible et la période clôture en excédent de pareille somme.

Le compte provisionnel

Que l'utilisation de cette rentrée pour les dépenses courantes de l'Etat soit justifiée, c'est ce qu'à notre avis, le raisonnement fiscal le plus strict permet d'affirmer.

L'on a beaucoup médit du compte provisionnel : à tort, selon nous. La créance de l'Etat sur la Compagnie de l'Est était formée d'avances accumulées pour garantie d'intérêt : à concurrence de quelque 9 millions d'intérêts, ces avances avaient été faites par prélèvements budgétaires; elles avaient été, si l'on peut dire, passées par profits et pertes par prélèvements sur les impôts et non capitalisées sous la forme d'un compte spécial. Leur rentrée ne faisait que rendre disponibles dans un exercice présent des sommes demandées dans le passé à la fiscalité : au même titre que les excédents budgétaires et que les plus-values sur les évaluations, elles peuvent, dans une étude qui embrasse une période budgétaire entière, être appliquées à la couverture de dépenses courantes. En agissant ainsi, l'on ne fait que ramener à son emploi normal le produit de l'impôt détourné provisoirement de ses fins naturelles pour un placement temporaire.

Les amortissements

Il convient, au surplus, de considérer que, tous les ans, les budgets contiennent des affectations importantes pour amortissements, qui dépassent de beaucoup en une année la somme prélevée pour sept ans sur le compte provisionnel. Pour 1913, le total de ces amortissements ressort, en effet, à 152.652.264 francs, dont 55.896.275 francs pour la Rente amortissable et la Dette à terme, 39.807.791 francs pour la Dette envers la Caisse de Dépôts, le solde résultant du jeu des annuités aux Compagnies de chemins de fer. Sans ces amortissements, au lieu de prélever 110 millions sur le compte provisionnel, c'est une quarantaine de millions qu'on aurait pu y ajouter. Pour les exercices de 1907 à 1912, l'ensemble des amortissements ressort à 668.500.000 francs environ, comme il résulte du tableau suivant :

AMORTISSEMENT

ANNÉES	Sur Rente amortissable et Dette à terme	Sur Avances de la Caisse des Dépôts	Sur Avances des Chemins de fer	TOTAL
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
1907	24.914.500 »	29.800.000 »	16.508.506 »	71.223.006 »
1908	49.829.000 »	33.662.803 »	17.583.923 »	101.175.725 »
1909	49.829.000 »	34.315.753 »	19.340.973 »	103.485.746 »
1910	49.829.000 »	37.811.437 »	14.911.858 »	102.552.295 »
1911	52.906.535 »	37.514.514 »	51.898.344 »	142.319.393 »
1912	54.401.405 »	38.634.341 »	54.841.027 »	147.876.773 »
Totaux. .	281.709.440 »	211.738.848 »	175.184.650 »	668.632.938 »

Aussi bien est-ce sur la période entière qu'il convient d'établir les résultats. Pendant les sept années envisagées, les amortissements dépassent 821 millions, les dépenses marocaines 480 millions. Les dépenses du compte capital entrent donc pour 1.300 millions dans le total des débours budgétaires de 30 milliards 686.415.689 francs. L'intégralité en a été couverte par les rentrées d'impôts jusqu'à concurrence d'un prélèvement d'une centaine de millions — 1/3 de 1 0/0 de l'ensemble — sur la rentrée d'une créance formée d'impôts antérieurs accumulés et laissant, sur cette créance, un disponible d'une soixantaine de millions.

Les dépenses militaires de 1913

Telle serait l'image rigoureusement fidèle que les chiffres indiscutables donnent des résultats des sept derniers budgets, si la loi de trois ans n'avait pas mis à la charrge de 1913 des dépenses extraordinaires dites *dépenses d'une fois*, qui, d'après les crédits ouverts, atteindraient :

Appel d'une troisième classe.......	234.000.000	»
Programme de 420.000.000	75.000.000	»
Effectifs supplémentaires..........	114.000.000	»
Total	523.000.000	»

mais dont l'ensemble réglé au 31 décembre doit se ramener aux environs de 250 millions seulement. Nous en sommes ici réduits aux conjectures; il n'y a pas à cela d'inconvénient grave, puisque ces dépenses n'incombent pas aux services ordinaires et réguliers du budget. *La constatation importante qui se dégage des faits, c'est, malgré un accroissement formidable de charges, sans dissimulation d'aucune dépense extraordinaire ou spéciale, l'équilibre réalisé naturellement et entièrement par la seule rentrée des impôts.*

Conclusions

Les affirmations tendancieuses sur les origines du problème budgétaire actuel se trouvent donc contredites sur les trois points qu'elles touchaient : le « gaspillage », le « fonctionnarisme », les « lois sociales » ne sont pas coupables d'un déficit qui n'existe pas; il n'y a pas d'embarras financiers remontant à des années en arrière, et si l'exercice 1913 lègue à l'année courante un arriéré de 250 millions, c'est uniquement à la nouvelle loi militaire que cette situation est due.

Nous entendons bien que l'on fait grief à l'Etat de n'avoir pas employé les plus-values budgétaires à des amortissements; mais d'abord on amortit; puis. quand les plus-values atteignent des proportions aussi considérables, cela ne prouve pas qu'il faille les consacrer à des amortissements, mais bien plutôt que les évaluations sont mal faites, qui comportent de telles erreurs. Ces plus-values, ajoute-t-on, venaient des douanes et n'étaient que le résultat exceptionnel, précaire et indésirable, de mauvaises récoltes : cela n'est absolument vrai que pour 1911; mais la régularité des plus-values, leur continuation en 1912, 1913 et dans les premiers mois de 1914, viennent détruire les conséquences que l'on prétendrait tirer de cette constatation. Une telle constance ne saurait, en aucun cas, s'expliquer par des causes exceptionnelles et a certainement sa raison dans un phénomène général ou une évolution complète. Enfin de savants théoriciens s'attachent à l'affectation législative des excédents budgétaires dans les comptes du Trésor. Mais l'existence de ces excédents est indépendante de leur utilisation comptable : ils ne disparaissent pas pour le simple fait de ne pas être, dans les écritures, portés en atténuation des découverts du Trésor. En fait,

durant la période envisagée, les engagements de l'Etat ont été réduits du montant des amortissements, soit de plus de 820 millions. Même en tenant compte des obligations Ouest-Etat et des obligations émises par les Compagnies de chemins de fer pour le compte de l'Etat — ce qui serait d'ailleurs contraire à tous les principes régissant des dépenses de premier établissement dans les exploitations industrielles — les engagements du pays auraient été réduits de 150 à 200 millions environ. Voilà les faits qui importent, non les contestations tâtillonnes en matière de comptabilité; les recouvrements sont là; et l'examen de la situation du Trésor apporte à ces faits une éclatante confirmation.

II. Le Trésor

Ceux qui, en effet, cherchent à donner de l'état où la politique démocratique aurait mis nos finances l'idée la plus noire, ne manquent pas de s'écrier que la trésorerie est dangereusement obérée et ne possède plus l'élasticité nécessaire pour faire face aux éventualités soudaines qu'un grand pays doit toujours prévoir. Cette situation est attribuée aux déficits accumulés : il serait surprenant qu'un déficit inexistant se reflétât dans des comptes de caisse. Le bilan du Trésor mentionne bien un chiffre imposant de découverts, c'est-à-dire de déficits accumulés : 1.229.823.031 fr. 65 au 1er janvier 1913. Mais les opérations dont ce solde résulte ont comme point de départ le 1er avril 1814 et remontent donc à cent ans en arrière. Leur origine se perd presque dans la nuit des temps; et si l'on répartit ce montant par périodes politiques, entre les régimes qui l'ont légué à l'Etat, on constate que 1.011.868.610 fr. 62 en sont dus aux exercices de 1814 à 1869 et 217.954.421 fr. 03 seulement à la période qui va de 1870 au 1er janvier 1913.

La Comptabilité du Trésor

Il ne faut pas, d'ailleurs, que des règles de comptabilité publique, datant du Baron Louis et qui, depuis 1827, ont, pour la dernière fois, fait l'objet d'une refonte en 1862, il y a plus de 50 ans, masquent la réalité et, noyant dans leurs ténèbres confuses et voulues les résultats les plus simples et les plus tangibles, prêtent aux interprétations tendancieuses le secours de leur obscurité même. La comptabilité du Trésor français en l'an 1914 sera un jour, sans doute, l'objet de la stupéfaction la plus profonde. Dans le désir ou sous le prétexte d'être complète, elle aligne les écritures, intégralement, les unes après les autres, depuis le 1er avril 1814 jusqu'au moment présent; elle retrace, pêle-mêle, les mouvements d'espèces et les mouvements de titres, confond les écritures d'ordre avec les mentions correspondant à des créances ou à des dettes réelles, multiplie les comptes pour une seule et même opération, qu'elle exprime par trois ou quatre mentions harmonieusement balancées. Il semble même qu'aucune règle n'intervienne dans l'élaboration de ce fatras et que l'arbitraire seul y règne, puisque certaines dettes de l'Etat figurent au compte du Trésor tandis que certains engagements de celui-ci n'y sont pas directement mentionnés; que des créances futures apparaissent tantôt en capital, tantôt en capital et intérêts jusqu'à une échéance parfois trentenaire et qu'enfin la répartition des postes reste inexpliquée, qui fait figurer dans la Dette flottante, par exemple, les dépôts de certaines colonies à l'exclusion d'autres et va jusqu'à faire varier les éléments de cette Dette flottante dans le Compte général des Finances et dans le projet même de budget.

Le compte des Finances anglais est donné dans une petite plaquette de 101 pages : le Compte général des

Finances en France comporte deux gros volumes d'ensemble plus de 1.000 pages. Il est évident que cette complication antédiluvienne ne correspond plus à aucune réalité : en prenant les chiffres sans un travail préalable d'analyse, l'on peut brandir des milliards à l'appui de toutes les thèses.

Heureusement que tout ce fatras aboutit néanmoins à un fait réel et indiscutable : la présence d'espèces dans les caisses du mouvement des fonds ou à son crédit auprès de la Banque de France. C'est ce qui permet de préciser la situation et d'en juger sur la base des documents publiés, lorsqu'on se rend un compte exact du rôle et des fonctions du Trésor.

L'on n'a pas tout dit ni tout compris en la matière en répétant avec Léon Say que le Trésor est le banquier de l'Etat : il n'est pas, en effet, pour l'Etat, qu'un banquier; c'est un caissier, un comptable, parfois un endosseur. D'autre part, il est d'autres collectivités que l'Etat à qui le Trésor sert de banquier : colonies, départements, fonctionnaires, tiers même, dont il reçoit les dépôts ou à qui il fait des avances. En réalité, la définition exacte du rôle du Trésor est oiseuse : c'est une caisse générale; l'important est de connaître l'origine de ses ressources et l'emploi qu'il est appelé à en faire.

Les ressources du Trésor

Les fonds du Trésor proviennent de trois sources. La première est l'Etat lui-même, qui concentre au Trésor toutes les rentrées d'impôts autorisées par les votes parlementaires ainsi que toutes les sommes lui revenant de façon temporaire ou définitive par des opérations spéciales : rentrées de créances comme celle qui a alimenté le compte provisionnel signalé

plus haut, avances de la Banque de France, etc., etc. La seconde est composée de toute une série de collectivités ou de personnes qui, de par la loi ou de façon spontanée, déposent au Trésor, comme chez un banquier, les fonds qu'elles peuvent momentanément détenir: telles sont, par exemple, les colonies, les départements, les villes, les fonctionnaires tenus à cautionnement, la Caisse des dépôts et Consignations, des établissements privés d'assistance, etc. Quand ces déposants ont besoin de leurs fonds pour leurs propres fins, ils les retirent du Trésor; dans l'intervalle ils reçoivent parfois de lui un intérêt modique. Le caractère de ces dépôts est de varier non pas suivant les convenances du Trésor, mais suivant celles de ses clients : ils composent la majeure partie de ce que l'on appelle communément la Dette flottante. Dans leur ensemble ils fournissent au Trésor, à très bon compte, sous la réserve des prescriptions légales, des ressources considérables et spontanées.

Il peut néanmoins se produire que par suite de paiements considérables à effectuer par l'Etat à une certaine période de l'année, ou par suite de retraits de dépôts spontanés, ou pour des dépenses exceptionnelles d'installation, d'expéditions militaires ou coloniales, de constructions, etc., non prévues au budget, le Trésor se trouve dans l'obligation de se procurer des ressources en empruntant sur le marché monétaire, en sollicitant les capitaux disponibles. Le Trésor a recours, dans ce cas, à l'émission de Bons du Trésor, dont l'échéance varie généralement de trois à six mois, dont le taux est relativement bas, mais qui se distinguent des dépôts spontanés et des fonds budgétaires, parce qu'ils enflent la Dette flottante de ressources *sollicitées* et que le Trésor peut en mesurer l'importance d'après ses besoins : c'est la troisième source d'où proviennent les fonds du Trésor. Ressources naturelles : l'Etat; ressources spontanées : les dépôts; ressources solli-

citées : les bons du Trésor, tels sont donc les trois chapitres sous lesquels l'on peut grouper les éléments du passif du Trésor.

La fonction du Trésor

Quel emploi ces ressources trouvent-elles? Si le Trésor n'avait à faire face qu'aux dépenses budgétaires, il aurait toujours des disponibilités considérables, pour lesquelles il devrait se préoccuper de trouver un emploi lucratif; car les recettes de l'Etat précèdent généralement ses paiements. C'est le cas dans certains pays, à certains moments, — en Russie, par exemple, à l'heure actuelle, où les fonds libres du Trésor atteignent des chiffres considérables et sont prêtés à des banques nationales ou étrangères sur le marché monétaire, au mieux de ses intérêts. Mais les dépenses budgétaires sont bien souvent dépassées; des déficits s'accumulent; certains services réclament au Trésor des avances pour premier établissement : c'est à ces objets que le Trésor consacre ses ressources, très légitimement d'ailleurs. Les disponibilités du Trésor ne sauraient trouver meilleur usage, puisqu'elles constituent une charge beaucoup moins lourde qu'un emprunt et dispensent d'y recourir dans la mesure où elles servent à des dépenses de cet ordre. L'on n'emprunte pas pour répondre à des conceptions théoriques, disait M. Caillaux, mais lorsque l'état de la caisse l'exige. Les ressources du Trésor retardent ces nécessités : la comptabilité se contentera de retracer, dans l'actif du Trésor, les différents emplois qui en auront été faits.

Il est possible que pour un certain nombre de ces comptes, la loi crée des ressources propres par autorisation d'emprunts spéciaux par lesquels le Trésor pourra, le moment venu, se rembourser de ses avances. C'est ce qui a lieu, par exemple,

quand on autorise des emprunts Ouest-Etat ou des obligations à court terme pour la Marine. D'autre part, indirectement, des emprunts contractés par des collectivités, déposants spontanés du Trésor, qui doivent se traduire pour elles par des disponibilités à consommer au fur et à mesure seulement, peuvent entrer en ligne de compte pour les prévisions de trésorerie du Trésor.

Toutefois, il résulte de ce qui précède que la situation du Trésor s'exprimera convenablement en prenant, d'une part : 1° la différence entre les ressources naturelles fournies par l'Etat et les découverts et avances du Trésor à l'Etat, ce qui donnera comme solde le montant dont l'Etat demande l'avance au Trésor; 2° en comparant ce chiffre à celui des ressources spontanées et en établissant la différence qui, sous déduction d'avances possibles à des tiers, constituera l'encaisse du Trésor; 3° en déterminant si cette encaisse suffit aux besoins du Trésor ou s'il faut solliciter des ressources sous forme de Bons du Trésor. Il convient de remarquer, en effet, que le Trésor, outre ses rôles, assume celui de régulateur du change algérien, ce qui, tout en grossissant son encaisse apparente, peut lui immobiliser des ressources; 4° en constatant sur ces résultats quelles sont les ressources que le Trésor peut encore solliciter sous forme de Bons. Leur émission n'est pas, en effet, illimitée et a un maximum légal, actuellement 600 millions. Les emprunts de remboursement, autorisés et non émis, et les emprunts pour compte de tiers tenus à déposer leurs fonds au Trésor entrent aussi en ligne de compte.

A défaut des premier et deuxième facteurs, la comparaison de l'encaisse, des Bons en circulation, des Bons restant à émettre et des dépenses pour lesquelles un remboursement ultérieur par emprunt est autorisé, peut mesurer l'élasticité de la trésorerie.

La situation du Trésor au 1er Janvier 1913

Les derniers comptes du Trésor que nous possédions donnent la situation complète au 1er janvier 1913. D'après les règles que nous venons de dégager, il en résulte les constatations suivantes :

1° Les ressources fournies par l'Etat au Trésor et non dépensées, atteignaient à cette date 826.405.515 fr. 81, dont :

560.816.673 fr. 30 compte des budgets;
146.850.085 fr. 03 compte provisionnel;
118.638.757 fr. 48 comptes spéciaux.

Les avances à l'Etat comportaient par contre 1.635.103.414 fr. 52, dont 116.140.000 francs remboursables en obligations Ouest-Etat, et 106.815.243 fr. 86 en avances à des colonies ou pour garanties d'intérêts et le solde en découverts du Trésor ou avances irrécouvrables.

Par différence, le Trésor se trouvait vis-à-vis de l'Etat, sur ses propres ressources, en avance de 808.697.898 fr. 71.

2° Les ressources spontanées du Trésor atteignaient 1.616.497.725 fr. 20, dont détail suivant bilan.

De ce montant un solde de 31.018.522 fr. 58 était absorbé par la balance des opérations du Trésor avec des tiers.

Il restait donc disponible comme encaisse une somme de 776.781.303 fr. 91.

3° Par suite de la répartition de cette encaisse entre les comptables et le fait que 182.666.571 fr. 92, déposés à la Banque de l'Algérie, constituaient une avance pour le maintien du change algérien et n'étaient pas immédiatement disponibles, le solde du Trésor à la Banque de France eût été de 160 millions de francs environ. Pour le grossir légèrement, il

avait été émis 24.478.700 francs de bons du Trésor. Par là, le solde en caisse se trouvait porté à 801 millions 160.003 fr. 91, dont 185.743.423 fr. 42 à la Banque de France. — Ainsi, par la bagatelle de 24.500.000 francs de bons, le Trésor avait pu, grâce à ses ressources spontanées, faire face à la totalité des découverts du Trésor et avancer aux chemins de fer de l'Etat, en les dispensant de recourir à un emprunt consolidé, beaucoup plus onéreux, plus de 116 millions de francs. (Voir le bilan ci-après.)

4° En se reportant aux autorisations législatives en vigueur, la faculté d'émission non employée du Trésor se chiffrait par 98.598.247 fr. 03 en obligations des chemins de fer de l'Etat et par 575.521.300 fr. en bons du Trésor. Cette dernière n'était donc utilisée à cette date que pour 4 0/0 de son montant global. La comparaison de l'encaisse et des bons du Trésor en circulation au 31 décembre 1912 avec les chiffres correspondants des cinq années précédentes fait encore mieux ressortir la situation favorable du « banquier de l'Etat » à cette date, comme en témoigne le tableau suivant :

31 Décembre

Encaisse du Trésor (Caisse et Portefeuille):

1907	1908	1909	1910	1911	1912
601.581.277	501.946.486	521.641.688	511.444.601	674.214.709	799.817.752

Bons du Trésor en circulation :

1907	1908	1909	1910	1911	1912
78.023.400	72.650.700	39.546.500	49.576.900	120.211.900	24.478.700

BILAN RÉEL DU TRÉSOR

ACTIF

A. **Disponibilités :**		
1° Caisse et Portefeuille	799.817.752 05	
2° Comptables	1.342.251 86	
		801.160.003 91
B. **Créances sur des tiers :**		
1. Correspondants des comptables du Trésor (Solde du compte)		370.525.197 98
C. **Avances à l'État** (sans autorisation d'emprunt) :		
1° Avances recouvrables à diverses colonies et Crète	3.443.498 29	
2° Avance recouvrable aux Compagnies de chemins de fer, pour garantie d'intérêt. .	103.371.745 57	
3° Avances irrecouvrables.	182.325 139 01	
4° Découverts du Trésor du 1er avrll 1814.	1.229.823.031 65	
		1.518.963.414 52
D. **Avances à l'État** (à couvrir par emprunt spécial) :		
1° Avance aux chemins de fer de l'Etat.		116.140.000 »
Total de l'actif.		2.806.888.616 41

Remarque. — Il convient de répéter que des simplifications plus grandes pourraient être apportées à ces écritures, qu'à défaut de certitudes résultant des comptes publiés, nous n'avons pas cru devoir effectuer. Ainsi le poste B1 du Passif contient une créance de plus de 72 millions, — Caisse des Dépôts et Consignations : Son compte timbres-retraites chez les receveurs des Postes, qui concernant une comptabilité matières devrait être éliminé et se

AU 31 DÉCEMBRE 1912

PASSIF

A. **Dépôts de l'État :**		
1° Compte des budgets	560.816.673 30	
2° Compte provisionnel.	146.850.085 03	
3° Fonds spéciaux . .	118.638.757 48	
		826.405.515 81
B. **Dettes envers des tiers :**		
1° Solde du Compte Correspondants du Trésor	292.565.661 24	
2° Mouvement de fonds entre comptables. .	46.941.014 16	
		339.506.675 40
C. **Ressources spontanées** ou forcées de la dette flottante :		
1° Dette flottante d'après le compte général.	1.499.315.250 92	
2° Traites, mandats et remboursements divers	12.168.795 71	
3° Cautionnements en numéraire	105.033.678 57	
		1.616.497.725 20
D. **Ressources sollicitées** de la dette flottante :		
Bons du Trésor		24.478.700 »
Total du passif		2.806.888.616 41

retrouverait sans doute dans les portefeuilles des receveurs des Postes à l'actif A1. De même, le compte passif B2 et à l'actif le compte B devraient pouvoir trouver des compensations les réduisant fortement ou les faisant disparaître. De l'aveu même de l'Administration, le Compte Correspondants des comptables ne retrace que des écritures d'ordre ou transitoires.

Le Trésor en 1913

Pour 1913, nous ne connaissons pas encore les comptes définitifs. Nous pouvons seulement reconstituer, grâce à quelques chiffres, les opérations effectuées.

Les avances à l'Ouest-Etat dépassaient, fin 1913, 200 millions de francs, soit une augmentation de 84 millions environ. Le compte provisionnel a été diminué de 90 millions. Enfin, les dépenses extraordinaires de la guerre ont été estimées, par nous, à 250 millions et nous ne possédons pas l'encaisse totale du Trésor au 31 décembre 1913; mais au 24-26 décembre 1913, le solde du Trésor à la Banque était de 403.358.906 fr. 35 contre 237.107.758 fr. 65 en 1912, soit une différence de 166.251.147 fr. 70 et le 2 janvier 1914, ce compte atteignait 328.423.711 fr. contre 188.188.000 au 2 janvier 1913; différence : 140.235.000 francs; nous pouvons donc admettre au profit de 1914 une différence de 140 millions de francs. Au total, nous trouvons donc que le Trésor, entre son encaisse et ses avances à l'Etat, a augmenté son actif en un an de 564 millions de francs.

Par contre, les ressources sollicitées sous forme de bons du Trésor atteignaient 250 millions environ, soit une augmentation de 425 millions sur l'exercice précédent. Si le montant de bons du Trésor à émettre était réduit à 150 millions, l'autorisation d'obligations Ouest- Etat non utilisée atteignait 200 millions. Sans les dépenses militaires et sans l'augmentation de l'encaisse, le Trésor aurait donc pu terminer l'année 1914 dans une situation semblable à celle de fin 1913, tout en faisant supporter à la Dette flottante — c'est-à-dire sans perte d'intérêts pour le contribuable, 200 millions de francs d'avances à l'Ouest-Etat, 84 millions de plus que l'année précédente.

Le cours normal de l'année budgétaire 1913 a donc bien, comme nous en exprimions l'attente en analy-

sant les recettes et dépenses, amélioré et non chargé la situation du Trésor, et nous retrouvons comme seule entrave les dépenses militaires que nous avons signalées.

Quant à l'importance de cette entrave, il ne faut pas l'exagérer.

Quel danger, dit-on, qu'une trésorerie dont la faculté d'émission de bons est limitée à 150 millions ? Comment supporter dans cette situation, un événement grave, une guerre, une invasion ? Il faut faire justice de cette objection; en cas d'événement grave, en cas de guerre, ce n'est pas une différence de quelques centaines de millions (2 ou 3) qui comptent : c'est le prix d'une journée. C'est à des moyens tout autres qu'il faudrait, alors, avoir recours.

Loin de nous paraître obérée, la Trésorerie nous semble au contraire avoir témoigné d'une élasticité surprenante à tous égards; et, si l'on songe que depuis la clôture de 1913, il a été émis 200 millions d'obligations Ouest-Etat, que l'emprunt marocain, celui de l'Afrique Occidentale française, etc., vont grossir encore les ressources spontanées, c'est-à-dire presque gratuites du Trésor, l'on ne peut qu'admirer la souplesse et la fertilité de la caisse de l'Etat, et non en concevoir d'inquiétude. C'est ainsi que le Trésor a pu jusqu'ici faire face aux besoins, toujours élevés, du premier trimestre de l'année, grossis des dépenses militaires extraordinaires, avec un chiffre de bons du Trésor supérieur de moins de 100 millions au chiffre de l'année précédente.

Il va sans dire d'ailleurs que la trésorerie ne peut éternellement couvrir des centaines de millions de dépenses extraordinaires sans ressources correspondantes : à un moment donné, l'urgence d'une couverture se fera sentir. Mais ce fait justifie, loin de la condamner, une politique d'attente, imposée d'ailleurs par la légèreté avec laquelle on a séparé le vote de mesures coûteuses de celui des ressources : car l'ex-

périence aura démontré que l'on pouvait reculer sans inconvénients les charges considérables d'un emprunt.

III. Les besoins du Trésor

Au début de 1914, nous nous trouvons donc en présence d'un programme militaire considérable, formé de dépenses non renouvelables, dont, selon l'estimation arbitraire adoptée par nous, environ 250 millions avaient été effectivement réglés en 1913. L'arriéré de 1913 et les débours prévus pour 1914 atteignent au total environ 890 millions, dont 754 millions pour la guerre et 136 millions pour la marine.

D'un commun accord, ces dépenses devront être couvertes hors budget par des moyens extraordinaires; nous discuterons plus loin ces moyens et les procédés de trésorerie correspondants. Pour le moment, une autre question doit nous retenir : quels sont les besoins courants, normaux de 1914 ?

Le budget parlementaire

Le projet de budget de M. Dumont se présente en augmentation de 634.725.915 francs sur les prévisions de 1913; savoir 5.373.329.449 francs de dépenses contre 4.738.603.534 pour 1913; sur 1909, l'augmentation est de 1.300 millions, soit plus d'un tiers en cinq ans. L'accroissement sur 1913 se répartit entre les différents chapitres approximativement comme suit :

Service de trois ans	170.000.000	»
Autres augmentations de la guerre	81.000.000	»
Maroc	202.000.000	«
Total	453.000.000	»
Marine	22.000.000	»
Total d'augmentation des *dépenses militaires*	475.000.000	»

près des trois quarts du total.

Augmentations dues à des *lois sociales* : 40 millions, soit à peu près un douzième de l'augmentation des dépenses militaires.

Augmentations dues à des *relèvements de traitements* : 32 millions, soit à peu près *un quinzième* de l'augmentation des dépenses militaires.

Le reste de l'augmentation est absorbé par le développement normal des services et par la dette publique.

Rappelons que le *Budget militaire extraordinaire* est de 889.600.000 francs.

Le total d'augmentation des dépenses militaires prévues est donc, pour 1914, de: 1.364.600.000 francs.

Mais dans ce montant sont incorporés environ 275 millions de dépenses passées en 1913 sous forme de crédits supplémentaires (Maroc et trois ans).

En fait, donc, l'*accroissement* global prévu de ce chef pour 1914 sur 1913 est, toutes dépenses comprises, de un milliard quatre-vingt-dix-millions environ : *un sixième des dépenses publiques.*

Pour l'Ouest-Etat, les dépenses de premier établissement prévues atteignent, pour l'ancien et le nouveau réseau, 225.979.000 francs, dont le Trésor doit être autorisé à se rembourser par une émission d'obligations spéciales. Pour les Postes et Télégraphes, on demanderait également 15.900.000 francs de dépenses de premier établissement à couvrir par des ressources directes extraordinaires.

D'autre part, les chiffres du budget contiennent 169.329.753 fr. 03 d'amortissements et des dépenses de premier établissement difficiles à déterminer avec précision, mais qui atteignent au moins 51.822.500 fr. pour les services civils, 335 millions pour les budgets militaires (230 millions pour la marine, 105 millions pour la guerre) et 27.873.272 fr. pour les Postes, Télégraphes et Téléphones. La garantie d'intérêt aux Compagnies de chemins de fer, qui constitue à l'Etat un actif et rentre par conséquent dans ces dépenses de

premier établissement, est de 17.100.000 francs. Il convient de remarquer d'ailleurs dès maintenant, que les prévisions de recettes font état de 4.993.100 fr. pour aliénations immobilières, de 12.486.800 fr. d'aliénations mobilières et de 1.470.000 francs de remboursement d'intérêt, trois postes qui représentent des diminutions d'actif de l'Etat.

Les dépenses constitutives d'actif par réduction de dette ou créations nouvelles atteignent donc par solde un total d'environ 247 millions pour dépenses civiles et 335 millions pour dépenses militaires.

L'on peut peut-être y ajouter les dépenses prévues pour le Maroc: 233.896.800 francs, qui sont proprement du premier établissement.

Le budget véritable

Telles sont les données que l'on peut extraire d'une première lecture du projet de budget Dumont. Mais pour saisir dans sa réalité la situation financière, il faut procéder à une analyse minutieuse; car sur la base de ces chiffres, l'on ne peut se rendre compte des deux points importants pour l'appréciation des charges annuelles. Ces deux points sont : 1° le coût net des services de l'Etat, leur prix de revient, pour parler industriellement; 2° le montant net qu'il faut demander à l'impôt proprement dit.

Les règles de la comptabilité publique et de l'unité budgétaire exigent en effet que chaque dépense et chaque recette fassent l'objet d'une mention spéciale dans les budgets de l'Etat; seuls quelques budgets annexes : Imprimerie nationale, Poudres et Salpêtres, Chemins de fer de l'Etat, Légion d'Honneur figurent au budget pour un solde créditeur ou débiteur. Du point de vue contrôle des écritures et de la gestion, il n'y a rien à redire à cette règle; mais il est évident qu'elle contribue à grossir artificiellement, au crédit ou au débit, les comptes de l'Etat, qu'elle fait croire ainsi à une charge plus forte que la charge

réelle, donne par conséquent une image inexacte de l'effort financier demandé à la nation, brouille la notion d'impôt et empêche de se rendre compte du prix de revient net des services.

Dans un Etat moderne, le nombre des services industriels ou commerciaux augmente tous les jours; il n'y a aucune raison par exemple pour traiter le budget des Postes autrement que celui des Chemins de fer. D'autre part, toute une série de dépenses sont l'occasion de recettes correspondantes : ainsi les droits d'examen de l'Instruction publique, les droits judiciaires, etc. L'exploitation du domaine privé forestier de l'Etat ne devrait de même entrer en ligne de compte que pour son produit. L'achat des matières premières de monopoles : tabacs, poudres, allumettes, ne relève pas de l'impôt et doit disparaître à l'actif et au passif.

Il convient donc, pour dégager la vérité financière, de procéder sur les chiffres budgétaires à un travail préliminaire d'élimination et de correction, en rapprochant les recettes spéciales des dépenses correspondantes, en retranchant par exemple des traitements les retenues pour pensions, etc., etc. Un travail de ventilation doit compléter cette analyse préalable : il concerne le classement des dépenses adopté par l'Administration des finances et consistera à les répartir non suivant les ministères qui les règlent, mais selon les services à qui elles incombent en fait. Les pensions figurant toutes aux Finances, sous la rubrique Dette viagère, seront distribuées entre les différents services; les frais relatifs à un même régime — comme celui des chemins de fer — éparpillés aux finances et aux travaux publics, devront au contraire être réunis, etc., etc.

Nous aboutissons ainsi à une répartition où se refléteront clairement les traits particuliers du budget français. M. Leroy-Beaulieu a dit, un jour, que la comptabilité, l'établissement du prix de revient cons-

tituaient la « conscience » d'une exploitation industrielle ou commerciale. En appliquant la même méthode au budget de l'Etat, nous prendrons également conscience de sa structure et de son mécanisme : voici le résultat qui se dégage d'un pareil examen.

Le prix de revient des services publics

Les dépenses publiques prévues pour 1914 d'après le projet Dumont, se répartiront entre les chapitres suivants :

1° *Frais de perception* (pensions comprises)		212.213.945
2° *Dépenses résultant d'engagements financiers envers des tiers :*		
a) Dette publique....	909.418.774	
b) Dépenses des chemins de fer concédés	134.764.082	
		1.044.182.856
3° *Administration générale* (pensions comprises)		715.986.078
4° *Dépenses militaires* (pensions comprises :		
a) Guerre	1.182.555.866	
b) Colonies (Algérie comprise)	230.471.756	
c) Maroc	233.896.800	
d) Marine (compte spécial compris) .	532.011.618	
		2.178.936.040
5° *Dépenses sociales et d'assistance.*		262.115.881
6° *Subventions à divers particuliers.*		143.186.900
7° *Solde des résultats actifs et passifs des entreprises industrielles* (postes, télégr. et téléphones compris).		48.589.576
Total		4.605.211.286

C'est cette somme que devra fournir l'impôt proprement dit.

Il convient de donner quelques éclaircissements sur les chiffres ci-dessus obtenus.

La Dette publique

Le montant consacré à la Dette publique comprend l'intégralité des charges de la dette consolidée, amortissable, à terme ou flottante à l'exclusion des annuités payables aux Compagnies de chemins de fer, mais en y comprenant les versements annuels à la Caisse des dépôts et consignations. L'on y a joint la partie de la dette viagère — 10 millions environ — qui ne concerne pas les pensions civiles et militaires, ainsi que l'annuité payée par le ministère du Travail pour les habitations à bon marché; l'on en a retranché, par contre, l'annuité reçue du gouvernement chinois pour l'amortissement et l'intérêt des frais de l'expédition de 1901, qui ont été remboursés au Trésor par un emprunt auprès de la Caisse des dépôts. L'on a déduit de même les revenus des habitations à bon marché construites par le Ministère du Travail. En un mot, la charge annuelle de 910 millions environ correspond aux arrérages

de 21.922.217.434 fr. rente perpétuelle 3 0/0,

de 3.338.500.000 fr. rente amortissable 3 0/0,

de 214.300.000 fr. obligations à court terme,

de 470.000.000 fr. dette du Trésor auprès de la Caisse des dépôts, des retraites, et divers,

des avances du Trésor pour l'exécution du programme naval,

et de la dette flottante du Trésor portant intérêt.

Les arrérages de l'emprunt de 1901 auprès de la Caisse des dépôts et consignations (au 1er janvier 1914 223 millions environ) se trouvent couverts par l'annuité du gouvernement chinois.

Une avance du Trésor de 24.619.034 fr. 61 pour la liquidation des caisses de chemins vicinaux ne comporte pas d'annuité ni pour intérêts ni pour amortissements.

Il en est de même pour les découverts du Trésor.

Les frais de perception

Les frais de perception sont diminués d'une part du prix d'achat des matières premières des monopoles — 88.355.000 fr. — d'autre part, des dépenses d'exploitation du domaine de l'Etat et des Postes et Télégraphes; par ailleurs, ils sont augmentés des pensions nettes des agents employés, calculées d'après le dénombrement approximatif du personnel.

Les Colonies

Le chiffre donné pour les colonies représente à peu près intégralement des dépenses militaires comme il résulte du tableau suivant (l'Administration centrale, par contre, est comprise dans le chapitre d'administration générale).

DÉPENSES

Pensions.	2.833.000
Troupes coloniales (guerre)	49.331.425
Troupes métropolitaines en Algérie et en Tunisie (guerre).	73.506.058
Subventions aux budgets locaux des colonies.	6.529.543
Dépenses militaires des colonies.	93.291.007
Dépenses pénitentiaires des colonies . .	7.491.539
Subventions aux chemins de fer algériens et tunisiens.	17.037.000

RECETTES

Pensions (retenues)	1.345.004
Troupes coloniales (service de santé)	227.000
Troupes métropolitaines en Algérie et en Tunisie	384.497
Subventions aux budgets locaux	246.400
Administration générale des colonies	138.000
Contribution des colonies aux dépenses militaires	13.052.315
Remboursement de frais dans les hôpitaux coloniaux	1.075.000
Contribution aux dépenses pénitentiaires	1.569.000
Chemins de fer Algériens	593.600
Chemin de fer de Kayes au Niger	917.000

Les exploitations industrielles

Le solde donné pour les entreprises industrielles et le domaine de l'Etat résulte du compte suivant :

DÉPENSES

Entretien et exploitation des ports	27.852.260
Chemins de fer de l'Etat	89.620.600
Total	117.472.860

RECETTES

1° Net de l'Imprimerie Nationale	242.941
2° Net des Monnaies et Médailles	900.401
3° Vente des journaux officiels	1.932.550
4° Bénéfice de la Caisse des Dépôts	4.021.000
5° Bénéfice des P. T. T. (pensions déduites)	5.669.756
6° Produit net du Domaine	29.011.272
7° Diverses aliénations, redevances, etc.	17.105.355
Total	68.883.284
Excédent de dépenses	48.589.576
Total	117.472.860

Si le budget des Postes, industrialisé, passait ses travaux neufs — 27.900.000 fr. — à un compte de premier établissement, le solde des services industriels et domaniaux de l'Etat serait d'une vingtaine de millions seulement.

Découvertes et révélations

Les constatations qui se dégagent de cette analyse ne manquent pas, croyons-nous, d'un certain intérêt. Il en résulte en effet :

1° Que les *dépenses militaires ordinaires* absorbent 2 milliards 179 millions de francs environ, soit *près de la moitié* (exactement 47,31 0/0) des dépenses publiques véritables, c'est-à-dire du coût net des services publics après déduction des recettes nées à l'occasion de l'Etat.

2° Que les *lois sociales et d'assistance* représentent, totalisées, moins d'un huitième des dépenses militaires, exactement 5,69 0/0 du total. Encore faut-il noter que le chiffre de 262.100.000 francs contient 114 millions de francs pour l'Assistance publique (hôpitaux, etc.), 34.350.000 francs d'allocations aux soutiens de famille, conséquence de la loi de trois ans, 18 millions 700.000 francs d'allocations à la caisse des invalides de la marine. Les services centralisés au ministère du travail (retraites ouvrières et mutualité) représentent à peine 95 millions de francs, soit *un vingt-troisième des dépenses militaires et* 2 0/0 *des dépenses totales;*

3° Que les *subventions* sont supérieures à cette somme et représentent 3 0/0 *des dépenses publiques :* si 26 millions environ vont aux communes, 82 *millions* 600.000 *francs* vont à des *entreprises privées* (primes à la marine marchande, à la construction, lignes d'intérêt local, subventions postales), et plus

de 35 millions en primes et secours à des agriculteurs spéciaux, pêcheurs spéciaux, mutualistes, etc...

4° Que les *frais de perception*, diminués du prix d'achat des matières premières des monopoles (tabacs, allumettes, poudres, à déduire également des recettes), représentent un coefficient d'exploitation d'autant plus bas — environ 5 0/0 — qu'ils comprennent des services à personnel nombreux et spécialisé (monopoles, douanes, etc.), dont on devrait comparer les frais, industriellement, au produit de leurs services spéciaux;

5° Que les *engagements financiers de l'Etat* (dette publique) atteignent il est vrai 22 1/2 0/0 des dépenses publiques. Mais, dans la mesure où ils se sont augmentés depuis le paiement de l'indemnité de guerre de 1870, ils résultent de travaux d'intérêt général, canaux, chemins de fer, etc., et comportent environ 169 millions d'amortissements appliqués à leur réduction. La charge d'intérêts proprement dits se trouve ainsi réduite à 875 millions environ.

6° Que par rapport à tous ces chiffres, l'*Administration proprement dite* du pays n'absorbe qu'un montant infime des dépenses publiques. Si l'on constate, en effet, que sur les 716 millions de ces dépenses, 375 millions environ sont consacrés à l'Instruction publique et aux Beaux-Arts, avec un service de bâtiments et d'amortissements augmentant le patrimoine de l'Etat, que 109 millions vont aux travaux publics et contiennent près de 50 millions de frais de premier établissement pour nouvelles routes ou canaux, il demeure acquis que 230 millions — seulement — *un vingtième des dépenses totales*, un dixième environ des seules dépenses militaires, *suffisent* pour assurer à un grand pays son *administration*, ses *pouvoirs publics*, la *police*, la *justice*, les *affaires étrangères*, les ministères du *commerce*, de l'*agriculture*, du *travail* et le contrôle métropolitain d'un *domaine colo-*

nial immense. *Et l'on ose parler de fonctionnarisme comme cause de déficit !*

7° Qu'enfin, pour les exploitations industrielles, la situation en ce qui concerne le coût du rachat de l'Ouest se trouve définie par les considérations suivantes.

Dans le chiffre donné ci-dessus pour les chemins de fer de l'Etat, sont compris environ 19 millions d'annuités dues à l'ancienne Compagnie de l'Ouest; la garantie d'intérêts de la Compagnie de l'Ouest, sur la base de la dernière année d'exploitation privée, représentait en réalité (d'après le rapport d'Albert Thomas, p. 468), une somme de 31.500.000 francs; à ce chiffre vient s'ajouter la rémunération d'environ 500 millions d'obligations 4 0/0 émises pour des travaux indispensables que la Compagnie aurait dû effectuer comme l'Etat, soit 20 millions de francs; en un mot, environ 70 millions auraient, sans le rachat, grossi les engagements financiers de l'Etat résultant du régime des chemins de fer concédés. D'autre part, nous avons déduit, dans le calcul ci-dessus, du montant total payé par l'Etat pour l'Ouest — 105 millions 257.600 francs — 3.878.000 francs comme bénéfice de l'ancien réseau, et 11 millions 759.000 fr. versés au Trésor pour le service de la dette flottante: en déduisant 70 millions de 105.250.000 francs, on obtient donc le véritable coût du rachat, soit 35 millions 250.000 francs.

Voilà le soi-disant gouffre de nos finances : 35.250.000 *francs contre* 3 *milliards* 68.600.000 *francs de dépenses militaires* (*ordinaires,* 2.178 *millions et extraordinaires,* 890 *millions*).

8° On peut répartir d'une autre façon les quatre milliards 605.211.286 francs de dépenses nettes à couvrir par l'impôt en 1914, soit :

Dépenses ordinaires	3.786.388.961	»
Dépenses de 1er établissement civiles et amortissements	249.025.525	»

Dépenses de 1er établissement militaires	335.900.000 »
Dépenses de 1er établissement marocaines	233.896.800 »
Auxquelles viennent se joindre les dépenses extraordinaires de la Guerre et de la Marine pour . . .	890.000.000 »

En tout, l'Etat effectuera en 1914 5.495 millions de d'penses. Dans ce total, l'Administration proprement dite, les lois sociales véritables et le rachat de l'Ouest réunis représentent en tout 360 millions.

IV. Les ressources en 1914

Quelles sont les ressources disponibles pour faire face aux dépenses de 4.600 millions ? Nous avons fait état par réduction de dépenses de toute une série de ressources, désignées sous le nom de recettes d'ordre, recettes en atténuation de dépenses, etc.; nous avons de même industrialisé, pour nos calculs, le budget des Postes et Télégraphes, et déduit des dépenses l'achat des matières premières des monopoles.

Dans ces conditions, en tenant compte de toutes les déductions de recettes opérées et sans considérer les impôts neufs projetés par M. Dumont et retirés par le gouvernement actuel, la fiscalité existante doit mettre, en 1914, à la disposition du Trésor, les sommes suivantes, *provenant exclusivement de l'impôt:*

Évaluations

1° *Contributions directes*		635.500.000
2° *Successions*		330.750.000
3° *Impôts de circulation sur les transactions ou sur la forme mobilière:*		
a) Enregistrement	461.950.000	
b) Timbre	248.250.000	
c) Bourse et valeurs mobilières	153.850.000	
		864.050.000
A reporter. . .		1.830.300.000

	Report. . .	1.830.300.000
4° *Impôts de consommation :*		
a) Douanes	641.950.000	
b) Contributions indir.	675.900.000	
c) Sucres	176.600.000	
d) Monopoles (net)	511.800.000	
		2.006.250.000
5° *Divers impôts* (brevets, etc.) ..		7.750.000
6° *Rectification des évaluations* 3 *et* 4 *sur la base de* 1913:		
Plus-values de 1913		186.000.000
Total		4.030.300.000
A déduire : Trop-perçus du Trésor .		36.250.000
Solde net fourni par l'impôt		3.994.050.000

L'Enregistrement et le Timbre

Nous avons essayé de grouper dans ce tableau les recettes au point de vue de leur nature fiscale, en faisant abstraction des services du ministère auxquels elles sont rattachées. C'est ainsi que les droits de succession, perçus par l'Administration de l'Enregistrement, nous ont paru devoir être donnés séparément, parce qu'ils constituent, avec les impôts directs proprement dits, les seuls impôts atteignant en France la richesse acquise. Nous avons laissé par contre dans l'Enregistrement et le Timbre, en les groupant sous la désignation d'impôts sur la circulation ou les transactions, la taxe sur le revenu des valeurs mobilières et l'impôt de bourse : ces impôts, notamment le premier, ne portent sur le revenu que de nom; ils constituent, d'une part, la rançon ou la redevance que les entreprises de forme anonyme et mobilière payent à l'Etat qui, par la loi sur les sociétés, leur permet d'acquérir les avantages de la forme mobilière donnée au

capital. Dans tous les pays où existe un impôt sur le revenu, notamment en Angleterre et en Allemagne, des taxes spéciales (timbre, impôt sur les talons de coupons, etc.) remplissent ce rôle légitime. D'autre part, l'ensemble des taxes sur les valeurs mobilières a pour but d'assurer l'équivalence approximative entre celles-ci et les immeubles soumis à des droits de mutation beaucoup plus lourds, des droits d'hypothèques, etc. Tous ces droits, mobiliers ou immobiliers, bien qu'assis sur les capitaux, n'atteignent pas la richesse acquise comme telle, mais uniquement à l'occasion de mutations ou de transactions à titre onéreux, auxquelles nul n'est tenu et dont aucune loi physique — comme celle qui fait mourir tous les hommes et assure par conséquent à certains moments la perception d'un droit de succession — n'entraîne la nécessité. C'est dénaturer ces taxes, que l'on a voulu asseoir sur les transactions, que de les représenter comme l'équivalent d'impôts directs : ce sont au contraire, très exactement, des impôts de circulation.

Les taxes indirectes

La proportion des taxes de consommation et de circulation aux taxes directes est, d'après les chiffres précédents, celle de 3 à 1 : 25 0/0 environ des ressources de l'impôt (environ un milliard) proviennent des impôts directs et de succession; 75 0/0 (trois milliards) des taxes indirectes et de circulation. En Angleterre, pour 1914, Lloyd George demande 80 millions de livres sterling — 2 milliards de francs — aux impôts directs et de succession, et 85 millions de livres sterling — 2 milliards cent vingt-cinq millions de francs — aux taxes indirectes et du timbre.

L'on a essayé, dans des campagnes récentes, de

contester cette proportion en ce qui concerne la France. On a prétendu joindre aux taxes directes frappant la fortune les droits de mutation immobilière et mobilière, les impôts sur les valeurs mobilières, etc. Nous venons d'exposer combien cette théorie méconnaît le caractère véritable des droits d'enregistrement et de timbre. Mais, si l'on veut ajouter ces impôts en France, il faut aussi en tenir compte en Angleterre; en France, l'on obtiendrait en comptant ainsi, 1.500 millions environ de ressources soi-disant directes contre 2.500 millions de ressources indirectes, soit une proportion de 37 1/2 0/0 de directes et 62 0/0 d'indirectes. Les indirectes seraient supérieures de 66 0/0 aux directes : en Angleterre, avec 50 0/0 comme proportion, il y a équilibre.

En France, les successions rapportent 330 millions : elles ont donné en Angleterre, en 1912-13, 636 millions. Les contributions directes proprement dites sont, en France, de 635 millions : en Angleterre, le seul impôt sur le revenu a fourni, en 1912-13, 1.120 millions.

Les impôts indirects ont fourni depuis sept ans, en France, à la fois la plus grosse partie des plus-values budgétaires et le plus gros appoint, en chiffres relatifs et absolus, de l'augmentation des ressources budgétaires. Les plus-values des impôts indirects sur les estimations budgétaires ont été en effet de:

170.000.000	francs en	1907
55.000.000	—	1908
116.250.000	—	1909
193.400.000	—	1910
331.000.000	—	1911
205.000.000	—	1912
300.000.000	—	1913

En 1907, les évaluations budgétaires demandaient aux impôts de consommation et de circulation 2 milliards 280.725.000 francs.

Pour 1914, les prévisions que nous avons données sont de 3.056.300.000 francs.

L'augmentation est donc de 775.575.000 francs, ou de 34 0/0 en 7 ans.

Pour les mêmes années, les impôts directs proprement dits devaient donner :

553.950.000	francs en	1907
635.500.000	—	1914

Différence : 81.550.000 francs, soit moins de 15 0/0; et les droits de succession :

262.950.000	francs en	1907
330.750.000	—	1914

Différence : 67.800.000 francs, soit 25 0/0.

L'ensemble de l'accroissement du produit des taxes directes ressort ainsi à 149.350.000 francs contre 775.575.000 francs pour les taxes indirectes.

Le taux de l'accroissement des premières est de 18 1/4 0/0 contre 34 0/0 pour les secondes.

Les plus-values de 1913

Les évaluations de recettes que nous avons données tiennent compte des indications des recouvrements de 1913, qui se traduisent par un relèvement de 186 millions. Rien de plus légitime : la règle de la pénultième année ne doit pas servir, en effet, à encourager le recours à des crédits supplémentaires en permettant de compter sur des plus-values importantes. Elle a pour origine la nécessité de recourir à une base certaine, lorsque le budget est voté au milieu d'un exercice pour l'exercice prochain; elle ne saurait avoir pour but avoué et reconnu de formuler des évaluations notoirement fausses pour avoir le plaisir de constater plus tard des plus-values. Un pareil système, qui crée des plus-values pour pouvoir s'illu-

sionner sur elles, n'a rien de sérieux. D'ailleurs, l'opportunité de la mesure se trouve démontrée du fait de la continuation des plus-values, malgré les estimations relevées, telle qu'on la constate dans les recouvrements des premiers trimestres de 1914.

V. L'actif de l'État

Les ressources de l'impôt promettent donc d'atteindre 4 milliards environ. Elles ne sont pas les seules que l'Etat ait à sa disposition : le Trésor possède en effet un patrimoine, un actif, qui ne figure pas dans les écritures. L'Administration des Finances s'abstient même de toute tentative d'évaluation à cet égard. Elle justifie son abstention en faisant remarquer que la valeur des immeubles domaniaux, des forêts, canaux, musées, des industries monopolisées, etc., etc., ne se prête pas à une évaluation suffisamment précise pour permettre d'arriver à des résultats susceptibles de trouver leur place dans une comptabilité rigoureusement justifiée : aussi, depuis 1821, s'en réfère-t-on uniquement aux balances du Trésor.

Il est exact qu'un bilan comptable complet de l'Etat serait malaisé et impossible à établir; il y a là trop de chapitres auxquels on ne pourrait attribuer qu'un prix relatif et arbitraire. Il semble, toutefois, que dans deux domaines, une situation active et passive serait utile ou indispensable. En premier lieu, les résultats des exploitations industrielles de l'Etat perdent toute signification lorsqu'ils ne font pas mention des capitaux grâce auxquels ils sont réalisés; si, pour le monopole des allumettes et des tabacs, l'Administration fait une tentative pour déterminer et faire connaître l'importance de ces capitaux, il faut regretter qu'elle ne se livre pas au même travail et ne procède pas aux mêmes publications en ce qui concerne les exploitations bien plus consi-

dérables du réseau ferré public, et celles, fort importantes aussi, de l'Imprimerie Nationale, des Poudres et Salpêtres, de la Légion d'honneur ou même des Etablissements d'instruction secondaire et supérieure. Il semble qu'il serait aisé de réunir à cette fin les documents indispensables et d'introduire ainsi la notion de rendement dans les revenus publics.

A titre documentaire, disons que le capital de la Régie des Allumettes était, au 1^{er} janvier 1912, évalué à 11 millions environ, dont 3.400.000 francs de stocks, et celui des Tabacs à 158 millions, dont 100 millions environ de stocks.

Mais il est un autre élément de l'actif de l'Etat qu'il est nécessaire de mettre en regard du tableau de la Dette Publique : c'est l'ensemble des créances réelles, recouvrables à échéance plus ou moins lointaine, mais certaine. Il s'agit là, en effet, d'une disponibilité qui, pour différer du fonds de trésorerie, n'en est pas moins véritable et dont l'ignorance empêcherait de saisir dans son ensemble la constellation financière à un moment donné. C'est à une ressource de cet ordre que le compte provisionnel doit sa naissance : il y a là un facteur d'une importance considérable qu'il peut être intéressant d'essayer d'évaluer.

L'actif de cet ordre est constitué en majeure partie par des créances sur les Compagnies de chemins de fer. Celles-ci figurent, nous l'avons vu, pour 106 millions environ dans l'actif du Trésor; mais ce chiffre ne correspond qu'à des sommss effectivement payées aux Compagnies, qui n'avaient pas été prévues et réglées dans les budgets. Suivant la pratique adoptée, la majeure partie de ces paiements a été, au contraire, inscrite parmi les dépenses publiques : l'Etat a ainsi, au cours des années, amorti aussitôt constitué un patrimoine considérable, grossi par des intérêts accumulés. L'importance de cet accroissement est mesurée par le total de ladite créance qui, au 1^{er} janvier 1913, en y comprenant 10.103.170 fr. 21

dus par la Compagnie de l'Est et portés depuis au compte provisionnel, s'élevait à 765.499.587 fr. 60, décomposés comme suit :

Est	10.103.170 41
Orléans	261.713.657 96
Midi	330.981.588 40
Sud de la France, départementaux, économiques, etc.	37.905.420 95
Ouest-Algérien	2.744.022 68
Tunisie (Bône-Guelma)	122.051.727 10

Les Chemins de fer algériens devaient, d'autre part, à l'Etat français et à l'Algérie :

Compagnie du P.-L.-M.	69.971.778 73
Bône-Guelma	247.444.292 45
Est-Algérien	302.044.072 64
Ouest-Algérien	107.439.839 57
Total	726.899.983 39

dont 640.557.755 fr. 98 à la France et 86.342.227 fr. 41 à l'Algérie.

Les avances à la Compagnie de Dakar à Saint-Louis atteignent, de leur côté, 33.633.128 fr. 44, et 934.268 fr. 40 sont dus par la Compagnie des chemins de fer éthiopiens.

En dehors des chemins de fer de la métropole et des colonies, d'autres entreprises ont été dotées d'une garantie d'intérêt par l'Etat. Tel est notamment le cas de la Compagnie française des Câbles télégraphiques et diverses entreprises d'hydraulique agricole, dont la situation envers l'Etat résulte du tableau suivant :

Compagnie française des Câbles télégraphiques	4.194.370 30
Compagnies d'hydraulique agricole	19.535.000 »
Département de la Loire (canal du Forez)	4.553.962 38

Il va sans dire que ces créances ne sont pas immédiatement exigibles; quelques-unes d'entre elles sont peut-être aussi compromises que l'était la créance sur la Compagnie de l'Ouest au moment du rachat. Il ne sera néanmoins pas inutile de les avoir énumérées ici, car l'Etat a sur la prospérité de la plupart de ces entreprises assez d'influence pour pouvoir, s'il le voulait, mettre les plus obérées à même de faire face à leurs engagements envers lui.

A ces sommes il conviendrait d'ajouter les avances faites à divers titres à des colonies ou même à des Etats étrangers qui figurent ou ont figuré dans les écritures du Trésor : nous relevons ainsi 3 millions 443.498 fr. 29 d'avances à diverses colonies et au gouvernement crétois. Il n'est malheureusement publié aucun relevé du montant en capital des avances consenties par la métropole aux colonies sous forme de subventions annuelles inscrites au budget : ces versements constituent donc des aliénations définitives. De même l'emploi en créances diverses des avances spéciales consenties par les banques de France et d'Algérie — 205 millions — n'a pas donné lieu à la constitution d'un patrimoine véritable.

VI. La situation budgétaire en 1914

La situation budgétaire résulte nettement de notre analyse : à 4.600 millions de dépenses correspondent environ 4 milliards de recettes. Le déficit ordinaire est de 600 millions. Les dépenses militaires extraordinaires sont, rappelons-le, de 890 millions. Dans ces deux chiffres se formule le problème financier de 1914.

Avant d'aborder l'étude des solutions à envisager, une remarque n'est pas inutile: le déficit de 600 millions est inférieur au total des dépenses de premier

établissement et d'amortissement inscrit au budget. En effet, les amortissements et dépenses de premier établissement seuls atteignent 221 millions environ; dans le budget des Postes sont compris 27.900.000 fr. de travaux neufs; les dépenses marocaines atteignent 234 millions environ; les constructions maritimes et militaires sont de 336 millions, dont 230 millions environ pour la marine et 10 millions notamment pour l'établissement d'une poudrerie. Si, comme la pratique en existe en Allemagne, par exemple, ces dépenses étaient groupées sous le titre de « Dépenses d'une fois », les dépenses renouvelables laisseraient sur l'impôt un excédent de 150 millions. Il va sans dire que nous ne prétendons pas couvrir autrement que par l'impôt des dépenses qui, pour être « d'une fois » *en l'espèce,* ne dépassent pas un montant que l'expérience a montré *renouvelable* en fait. Mais il est bon de ne pas s'exagérer les difficultés d'un problème assez ardu en lui-même en s'hypnotisant sur l'énormité d'un chiffre sans en apprécier la véritable portée. D'autres pays ont eu à résoudre des tâches analogues, se sont trouvés en présence de 600 millions de taxes nouvelles à créer, et ont réalisé les mesures nécessaires. L'Empire allemand en 1910, avec les embarras d'une fiscalité incomplète et paralysée en partie par les besoins des Etats fédérés, a créé 625 millions de ressources. L'Angleterre, cette année même, sans connaître comme nous le fardeau de mesures militaires improvisées, augmente son budget de 300 millions après un accroissement de 500 millions en 1910.

Il y a donc des précédents : l'important est d'aborder la situation de front et en pleine connaissance de cause.

Comment espérer résoudre un problème aussi ardu, si l'on ne possède pas d'abord une connaissance exacte des éléments divers qui le déterminent ?

C'est pourquoi, dans ce *Cahier* de *chiffres et don-*

nées, nous avons cherché à condenser la masse des renseignements indispensables à l'élaboration d'une saine politique financière. De l'amoncellement et de l'éparpillement des publications officielles, il fallait dégager les traits véritables du tableau. Ce travail préalable accompli, nous allons pouvoir tenter, dans un prochain *Cahier,* d'esquisser les mesures qui, tout en conjurant la crise actuelle, doteront enfin la France démocratique d'un instrument fiscal adapté aux exigences de ce temps.

L'ÉMANCIPATRICE, 3, RUE DE PONDICHÉRY, PARIS (XV^e) — 9724-6-14.

LES CAHIERS DU SOCIALISTE

Nº 1. — LOUIS GARNIER. *Le Socialisme municipal. La leçon de l'étranger.*

Nº 2. — A. BIANCONI. *L'Assistance et les Communes.*

Nº 3. — M. HALBWACHS. *La Politique foncière des Municipalités.*

Nº 4. — ALB. THOMAS. *Espaces libres et Fortifications.*

Nº 5. — HENRI SÉRAN. *La Suppression des Octrois.*

Nº 6. — ALBERT TANGER. *Vers la Régie directe.*

Nº 7. — H. LÉVY-BRUHL et A. PRUDHOMME. *L'Organisation économique de la Commune.*

Nº 8. — EMMANUEL LÉVY. *Capital et Travail.*

Nº 9. — LOUIS GARNIER. *Pour le Socialisme : Faits et Chiffres.*

Nº 10. — ROBERT HERTZ. *Socialisme et Dépopulation.*

Nº 11. — MARCEL GRANET. *Contre l'Alcoolisme : Un Programme socialiste.*

Nº 12. — HENRI LEBRUN. *Le Droit de Grève et le Code pénal.*

Nº 13. — EDGARD MILHAUD. *Les Régies municipales et le Socialisme.*

Nºs 14 et 15. — SIDNEY et BÉATRICE WEBB. *Examen de la Doctrine Syndicaliste.*

Nºs 16 et 17. — ROGER PICARD. *Le minimum légal de salaire.*

Chaque numéro (franco) : **20** *centimes.*
La collection (17 numéros) franco : **2** *fr.* **50.**

L'Action socialiste municipale. — Les sept premiers *Cahiers du Socialiste*, précédés d'une importante préface d'Edgard MILHAUD.

Le volume : **1** *fr.* **25;** *franco :* **1** *fr.* **50.**

L'HUMANITÉ

publie régulièrement des articles politiques de son Directeur politique : Jean JAURÈS, de Allard, Bracke, Compère-Morel, Dubreuilh, Marcel Sembat; et des Tribunes syndicales et coopératives.

Il faut lire **L'HUMANITÉ** pour être renseigné sur la vie ouvrière et socialiste.

Le Numéro : 5 centimes.

Abonnements : 21 francs par an.
Six mois : **10** fr. **50** — Trois mois : **5** fr. **25.**
Six mois, payables par mois : **1** fr. **75.**

LA

LIBRAIRIE DU PARTI SOCIALISTE

à *l'Humanité*

142, rue Montmartre, 142

fournit, aux mêmes conditions que n'importe quelle librairie, toutes les publications sociologiques, philosophiques, littéraires, classiques, scolaires, romans, etc., etc., et est la seule librairie qui, par les bénéfices qu'elle réalise, contribue à la propagande générale du Parti.

L'ÉMANCIPATRICE, 3, RUE DE PONDICHÉRY, PARIS (XVe)